

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2017-2020

Nom de la compétition : **Coupe de la Duchesse Anne – CLIB Classe Libre Temps réel**
 Dates complètes : **15 et 16 Juin 2019**
 Lieu : **DUNKERQUE - YCMN - DAUPHINS**
 Autorité Organisatrice : **Yacht Club de la Mer du Nord**
 Grade : **5A**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe pour chaque série de bateau

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la capitainerie du **YCMN**

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au **YCMN**
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 **Le port des équipements individuels de flottabilité est obligatoire dès le départ du ponton et ce jusqu'au retour au ponton [DP] ;**

5. PROGRAMME DES COURSE

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

	Samedi 08/09/2018	Dimanche 09/09/2018
Briefing Skipper au club House	13h00	9h30
1 er signal d'avertissement	14h30	10h30
Nombre de courses	1 à +	1 à +
Remise des prix – YCMN		Dés que possible

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon affiché sur le bateau comité
CLIB	LIGUE NPDC

7. ZONES DE COURSE voir plan en annexe

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

MARQUE DE PARCOURS BANANE

Bouée n°1

Bouée n°2 sur parcours (dog leg):

Bouée n°3 et Bouée de départ:

Bouée d'arrivée :

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES non applicable

11. LE DEPART

11.1 Les départs de course seront donnés en application de la RCV26 avec un signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11.5 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 ^{er} pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
Construit	0h30	1h30	0h15

15.2 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

15.3 Temps limite après le premier : Seront classés DNF, les bateaux ne réussissant pas à finir, dans les délais indiqués, après le premier bateau de chaque classe ayant effectué le parcours et fini. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au **YCMN**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après l'arrivée du bateau du comité au ponton.

16.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **YCMN**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Limitation de sorties de l'eau
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.

17. CLASSEMENT

17.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

Quand **2 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses**

Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses moins la plus mauvaise**

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18.2 Le canal VHF utilisé en course est VHF

18.3 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.4 Rappel : Le port des équipements individuels de flottabilité est obligatoire à tout moment sur l'eau (depuis le départ du ponton jusqu'au retour au ponton)

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *Non applicable*

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *Non applicable*

- 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 27. PRIX**
Les prix distribués seront : **Coupes**
Remise des Prix : dès que possible au YCMN
- 28. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Michel Couliou

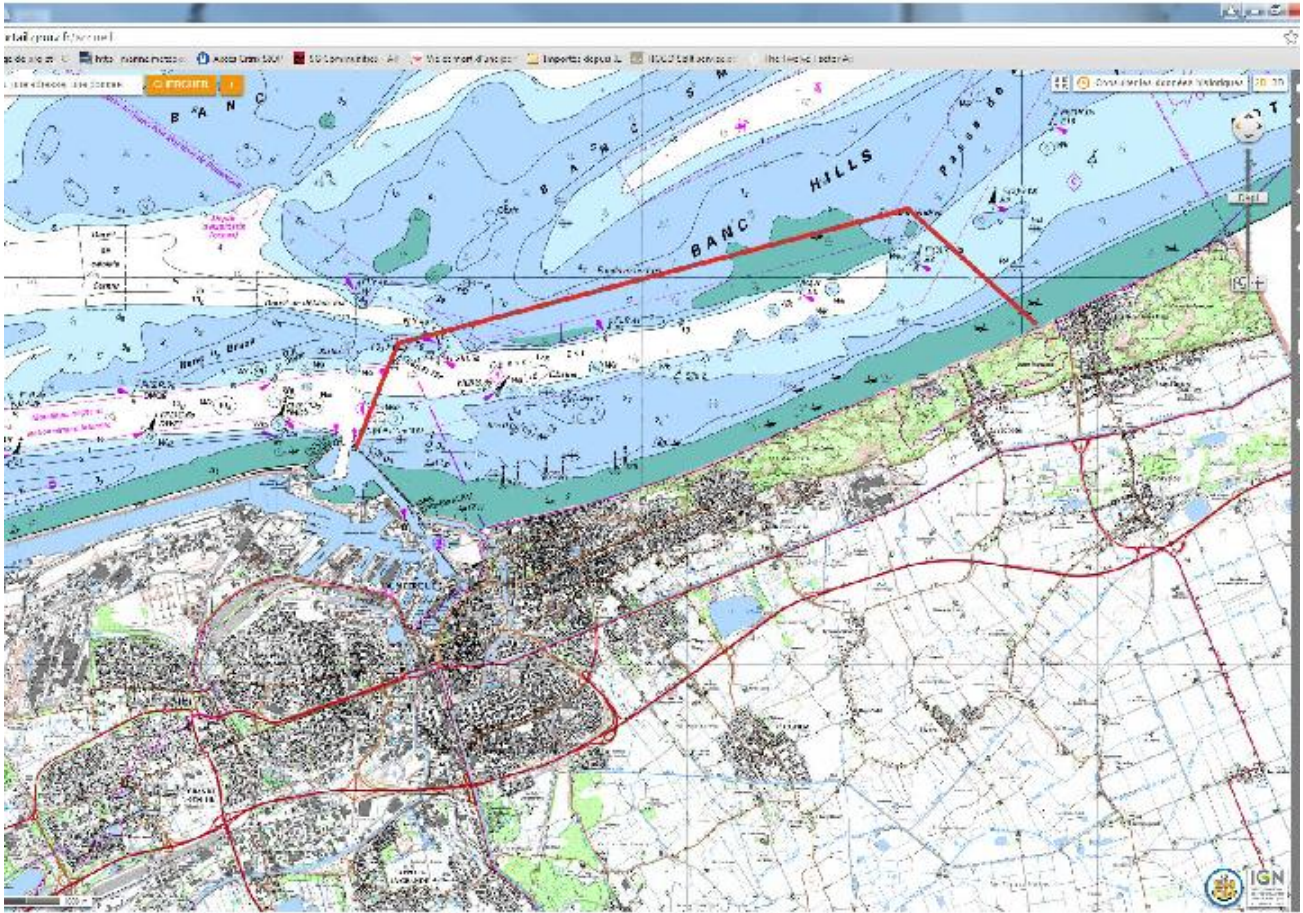
Président du comité technique :

Président du jury : Philippe Godeau

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

Rade de Dunkerque, selon le plan suivant



ANNEXE PARCOURS »

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours,

PARCOURS DE TYPE BANANE 2 TOURS

